



MODALITÉS DE L'APPEL À CONTRIBUTIONS

BULLETIN DE L'AMCSTI – NUMÉRO 53

Créée en 1982, l'Amcsti est le réseau national de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). En prenant le pouls des territoires, elle œuvre avec ses membres à la reconnaissance et au développement de la CSTI en faveur des relations entre science et société. Pour cela, elle anime des espaces d'échange et mène diverses actions pour l'ensemble des acteur·ices qui composent ce champ professionnel.

Chaque année depuis sa création, l'association édite un numéro de sa revue appelée le Bulletin de l'Amcsti. Ce dernier représente un espace réflexif autour d'une thématique donnée mettant en valeur la diversité des actions portées par les acteur·ices de la CSTI ainsi que la pluralité de leurs voix. Il est également nourri par des réflexions, des analyses et des commentaires d'autres domaines tels que la philosophie, l'anthropologie ou l'art.

Découvrir les anciens numéros : <https://amcsti.fr/fr/actions/le-bulletin/>

Lien pour déposer une contribution : <https://forms.office.com/e/A4R1tqMa5U> - Clôture le 3 janvier 2025

LIGNE ÉDITORIALE DU BULLETIN

Les articles, quelle que soit leur forme, doivent inspirer et questionner les lecteur·ices impliqués du champ professionnel de la CSTI. En d'autres termes, les textes ne doivent pas faire la promotion d'une activité ou d'une structure, mais bien mettre en avant des problématiques, des retours d'expériences avec un regard critique ou des actions inspirantes pour le réseau.

Cette ligne éditoriale a été définie par un comité de rédaction afin d'assurer une cohérence dans les articles d'un même numéro. Ce comité est composé de 10 personnes bénévoles reflétant la diversité des acteur·ices de la CSTI tant en matière de typologie de structures que de répartition géographique.

CIBLES

Cibles principales

- ✕ Les membres de l'Amcsti, tous·tes professionnel·les de la CSTI
- ✕ Les responsables politiques / les décideur·ses - les ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Culture, de l'Education Nationale ; les instances régionales ayant la compétence CSTI ; les départements et les collectivités locales ; ... ;
- ✕ Toutes personnes s'intéressant de près ou de loin à la CSTI

Cibles secondaires



- ✘ Les professionnel·les appartenant à d'autres champs que la CSTI
- ✘ Les partenaires des projets
- ✘ Les médias, les journalistes spécialisés

THEME DU NUMÉRO 53 : LES FUTURS DÉSIRABLES

Dans un monde en perpétuelle évolution, les liens entre sciences et sociétés sont plus que jamais primordiaux pour appréhender ces nouveaux enjeux. Face aux changements à l'œuvre, les réactions des citoyen·nes peuvent considérablement varier. En effet, les questionnements autour des sciences suscitent de l'enthousiasme mais peuvent aussi s'accompagner d'une forme de déstabilisation. La prise en compte des perceptions et représentations de la société permet d'impulser le développement de nouvelles formes d'interactions.

Les acteur·rices de la CSTI contribuent à la construction de nouveaux horizons, par la participation à une mise en récit collective de futurs désirables. En associant savoirs et pratiques pluridisciplinaires, en tenant compte des émotions du public, en créant des espaces de débat raisonné, en favorisant curiosité et émerveillement, la CSTI œuvre à une intrication plus forte entre savoirs et citoyen·nes.

LES ÉCHÉANCES

Phase 1 : Appel à contributions

Échéance : 3 janvier 2025

Un appel à contributions est lancé pour identifier des auteur·ices souhaitant proposer un texte dans le nouveau numéro du Bulletin. Ces propositions seront étudiées par le comité de rédaction selon plusieurs critères :

- ✘ La représentativité du réseau, profil de la structure (type et taille de structure, répartition géographique, ...), profil des auteurs et autrices (type de poste occupé, ...)
- ✘ La qualité, le format et la présentation de la proposition
- ✘ L'adéquation de la proposition avec le thème du numéro
- ✘ L'adéquation avec les valeurs du réseau (professionnalisme, respect de la diversité, partage et engagement)

Phase 2 : Rédaction des articles

Échéance : fin mars 2025

Chaque proposition retenue sera suivie par un membre du comité de rédaction. Il·elle veillera au respect des échéances, aux respects des consignes de rédaction et à la qualité des articles.

Les articles devront être envoyées avec tous les éléments associés suivant :

- ✘ Illustrations* (nombre variant en fonction de la taille de l'article) ;
- ✘ Court résumé* (de 5 à 10 lignes) ;
- ✘ Mots clés* (maximum 5 parmi une liste fournie) ;
- ✘ Passages forts à faire ressortir sous forme de citation (mettre en avant les passages dans le texte) ;
- ✘ Chapeau (placé entre le titre et le corps du texte, le chapeau doit être soigné car c'est lui qui donne le ton de votre article) ;
- ✘ Références (à intégrer dans le document) ;
- ✘ Encadrés (à intégrer dans le document) ;
- ✘ Tout autre élément que vous jugez utile.

* Éléments obligatoires

Phase 3 : Relecture des articles

Échéance : mi-mai 2025

Chaque texte sera relu par au moins un membre du comité éditorial qui émettra un avis.

Si cette personne est favorable à la publication, une relecture orthographique sera faite par deux membres du comité dédiés et l'équipe salariée de l'Amcsti.

Dans le cas inverse, le comité de rédaction pourra apporter des suggestions de modifications sur le texte (éléments complémentaires par exemple) pour l'adapter au public, à la thématique ou à la commande passée. Les auteur·ices conservent l'entière responsabilité de leur article et sont libres d'accepter ou non les demandes de modifications faites par le comité. Ils-elles doivent également s'assurer de l'accord de leur hiérarchie avant publication. Une fois la nouvelle version rédigée, elle sera soumise de nouveau au processus de relecture.

Le comité de rédaction se réserve le droit de refuser un article si celui-ci, malgré les corrections demandées, ne correspond pas à la ligne éditoriale ou à la commande. La présidente de l'Amcsti, en qualité de directrice de la rédaction, peut par ailleurs refuser un article si celui-ci risque de porter préjudice à l'association.

Phase 4 : Mise en page et impression

Échéance : mi-juin 2025

L'ordre des textes dans chaque numéro du Bulletin est défini par le comité de rédaction qui assure la cohérence des articles entre eux au sein de la revue.

Les articles seront mis en page par l'équipe salariée de l'Amcsti.

Phase 5 : Diffusion

Échéance : fin septembre 2025

La version papier du Bulletin sera diffusée à la même période que le Congrès de l'Amcsti. Elle est transmise aux ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Culture et de l'Education Nationale. Elle est également adressée à d'autres instances politiques comme les régions et d'autres réseaux impliqués en CSTI.

Une version numérique PDF sera postée sur le site de l'Amcsti et dans son espace membres.

Une version numérique de chaque article sera publiée sur le site de l'Amcsti et diffusée dans divers canaux de communication - newsletter, réseaux sociaux, Echosciences. Un calendrier de diffusion sera réalisé par l'équipe salariée de l'Amcsti.

Chaque auteur·ice recevra une version papier - dans la limite d'une version par structure -, une

version numérique (PDF), un lien vers son article en ligne et le calendrier de diffusion. Il-elle est libre de communiquer sur cette publication en mentionnant l'Amcsti.

LES ARTICLES

Format des articles

Les articles proposés dans le Bulletin peuvent prendre plusieurs formes :

- ✘ **Témoignage critique** : raisonnement, avis et/ou commentaires des auteur·ices vis-à-vis d'une expérience en cours ou passée qu'ils-elles ont menée (projet, événement, ...) ;
- ✘ **Etude** : réflexion de fond appuyée de faits, d'arguments, de citations ou d'interviews ;
- ✘ **Rencontre** : retranscription écrite d'une rencontre avec une ou plusieurs personnalités pour partager un ou plusieurs points de vue sur un projet ou une thématique ;
- ✘ **Pas de côté** : retour sur un événement inspirant en dehors de la CSTI que les auteur·ices n'ont pas organisé.

Longueur des articles

	Nombre de caractères espaces compris	Nombre d'illustrations associées
Court	1 500 à 2 000	1
Moyen	4 000 à 5 000	2 à 4
Long	8 000 à 10 000	4 à 8

Recommandation longueur/format

	Témoignage critique	Etude	Rencontre	Pas de côté
Court				X
Moyen	X		X	X
Long		X	X	

Consignes de rédaction

Si vous souhaitez proposer un texte pour le Bulletin de l'Amcsti, voici quelques recommandations pour la rédaction de celui-ci :

- ✘ Privilégier un ton professionnel, c'est-à-dire clair et informatif. Il s'agit d'éviter au maximum les articles promotionnels.
- ✘ Enrichir, si vous le désirez, votre texte avec des encadrés pour faire état d'informations non présentées dans le texte, pour approfondir certains points dont le développement dans le texte risquerait de perturber le déroulement du fil directeur, ou pour proposer un autre point de vue que celui que vous exposez. *Les encadrés sont pris en compte dans le décompte du nombre de caractères de l'article.*
- ✘ Compléter votre propos par des références qui seront ajoutées en notes de bas de page pour permettre aux lecteur·ices de les consulter. *Les références ne sont pas prises en compte dans le décompte du nombre de caractères de l'article.*
- ✘ Définir clairement des parties dans le cadre d'article moyen ou long pour structurer votre texte et en faciliter la lecture.
- ✘ Utiliser des techniques d'écriture inclusive dans le but de rendre visibles les situations de mixité ou de non-mixité du monde social, masquées par le recours systématique au masculin neutre. Si vous n'êtes pas familier·ère avec ce format, l'équipe de l'Amcsti pourra compléter votre texte pour qu'il intègre cette dimension. [[Guide pour l'écriture inclusive](#)]
- ✘ Indiquer au comité de rédaction les phrases fortes de votre texte que vous aimeriez voir apparaître en citation. Le comité de rédaction et l'équipe de l'Amcsti se réservent le droit de ne pas utiliser de citations pour votre texte ou d'utiliser un autre passage qui semble plus approprié.
- ✘ Positionner vos visuels dans le corps de votre texte s'ils doivent apparaître à un endroit précis pour faciliter la mise en page. L'équipe de l'Amcsti se réserve le droit de ne pas utiliser toutes les images fournies ou de les positionner autrement afin de respecter la charte graphique de la revue.